

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

COMMUNE DE CHARNIZAY

---

PROJET D'ALIÉNATION PARTIELLE DES CHEMINS RURAUX N° 3, 5, 15, 36, 44, 65, 107 ET 145  
ET DE L'EX CHEMIN D'EXPLOITATION N° 2  
AINSI QUE DE DÉCLASSEMENT PARTIEL DE LA VOIE COMMUNALE N° 3

---

Du jeudi 21 septembre 2023 au samedi 7 octobre 2023

---

Par arrêté n° 21092023 du 21 août 2023, le Maire de CHARNIZAY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique afin d'informer le public et de recueillir ses observations relatives au projet d'aliénation partielle des chemins ruraux : n° 3 au lieu-dit Asnières, n° 5 au lieu-dit La Riffoise, n° 15 au lieu-dit Le Bois de la Brèche, n° 36 au lieu-dit La Blétière, n° 44 au lieu-dit Les Vincendières, n° 65 au lieu-dit La Blinière, n° 107 au lieu-dit Piquemouche, n° 145 au lieu-dit La Houssaye et de l'ex chemin d'exploitation n° 2 au lieu-dit Asnières, ainsi que du déclassement partiel de la voie communale n° 3 aux lieux-dits La Tanchonnerie et La Blinière.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 21 septembre 2023 à 10h00 au samedi 7 octobre 2023 à 12h00.

M. Jean-Pierre VIROULAUD est désigné comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier sera consultable et mis à la disposition du public à la mairie de CHARNIZAY les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h 30, ainsi que sur le site de la commune [www.charnizay37.fr](http://www.charnizay37.fr)

Tout au long de l'enquête, un registre papier des observations, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public à la mairie de CHARNIZAY.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie, pour recevoir ses observations ou propositions, aux jours et horaires suivants :

- le jeudi 21 septembre de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 07 octobre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête chacun pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre mis à la disposition du public à la mairie de CHARNIZAY ;
- par lettres déposées à la mairie de CHARNIZAY lors des permanences du commissaire enquêteur et tout au long de l'enquête ;
- par courriers postaux envoyés au commissaire enquêteur à l'adresse et avec le libellé suivants :

Monsieur le commissaire enquêteur  
Projet d'aliénation ou de déclassement de voies  
Mairie de CHARNIZAY  
2, Place du 8 Mai 1945  
37290 CHARNIZAY

- par mail à [charnizaymairie@wanadoo.fr](mailto:charnizaymairie@wanadoo.fr)

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de CHARNIZAY, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.